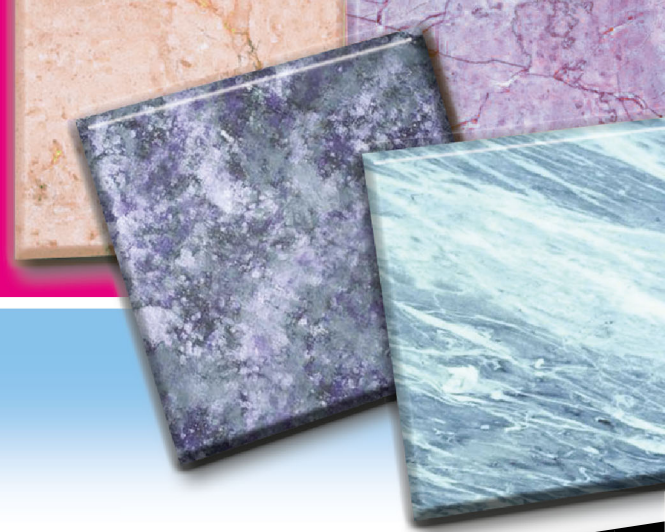


# marbre



## Marbre 9

**Fiche technique**

Spray cristallisant des marbres et assimilés

Cristallisant spécifique pour le traitement des pierres marbrières (marbres, comblanchien, travertin) et des marbres assimilés (granito, terrazo, brèche de marbre...).

Il apporte brillance et éclat aux sols.

Contient des cires spécifiques pour une montée en brillance rapide (rendement : env. 10 à 20 m<sup>2</sup>/h). Il facilite l'entretien.

### Mode d'emploi

#### Traitement :

Décaper le sol avec le décapant approprié, puis neutraliser à un pH légèrement acide. Attendre le séchage complet. Sur une surface de 2 à 3 mètres carrés, vaporiser le produit pur puis polir à la monobrosse basse vitesse équipée d'un disque en laine d'acier ou de disques synthétiques spécifiques.

#### Entretien :

Par spray méthode avec une monobrosse équipée de disques en paille d'inox ou synthétiques spécifiques.

### Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 Kg

### Données techniques

- Aspect : liquide laiteux
- pH : < 2,5
- Densité : 1,05 - 1,07
- Consommation : environ 1 à 3 Kg pour 100 à 200 m<sup>2</sup>.

### Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*

### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

### Sécurité selon FDS

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :  
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

11-07-2022 Ind. 13

**SANS  
VLER\***



\* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire française.